

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 1

Artikel: Les cours de tir dans l'infanterie. Part I
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ses ressources malheureusement limitées le lui permettent, — offrir à ses abonnés, à l'occasion des manœuvres du 1^{er} corps d'armée, la carte du terrain de ces manœuvres au $1/25000$ et non plus au $1/100000$ comme c'était le cas jusqu'ici. Cette innovation dépendra, cela va sans dire, du nombre d'abonnés sur lesquels elle pourra compter en 1895.

Telles sont nos intentions pour la présente année. Puisse leur réalisation, en marquant un nouveau progrès dans la marche de notre journal, être favorablement accueillie par nos lecteurs.

Lausanne, le 1^{er} janvier 1895.

LA RÉDACTION

Les cours de tir dans l'infanterie

I

Avant d'aborder l'étude de cette intéressante et importante question, nous devons remercier MM. les officiers du 1^{er} corps d'armée qui, sur notre demande, ont bien voulu nous faire connaître leur opinion. Grâce à leur obligeance et à l'empressement qu'ils ont mis à faire profiter la *Revue militaire suisse* de leurs réflexions et de leurs expériences, notre travail pourra être rendu plus complet et partant plus utile. Ce n'est pas que l'accord soit complet entre les avis exprimés; il y a ici et là des divergences d'opinions, aussi bien sur les résultats des cours de tir en 1894 que sur la question plus générale de l'institution, à titre permanent, de cours de cette nature. Néanmoins, de l'ensemble des lettres qui nous sont parvenues ressortent certaines idées générales qui paraissent représenter assez exactement l'opinion des milieux militaires sur l'état actuel de l'instruction de l'infanterie du 1^{er} corps d'armée, et sur les moyens désirables de faire réaliser à cette instruction de nouveaux progrès



On sait dans quelles circonstances furent décidés les cours spéciaux de tir pour les bataillons d'infanterie du 1^{er} corps d'armée. En 1892, ces bataillons avaient été armés du fusil modèle 1889 : en même temps, un nouveau règlement d'exercice était mis en vigueur. C'était donc pour ces troupes une instruction tout à fait nouvelle à acquérir ; elles avaient à apprendre le maniement et l'emploi d'une arme qui pour la première fois leur était mise entre les mains ; puis elles devaient s'initier à une méthode tactique à laquelle rien ne les avait préparées. Car le règlement de 1891 ne leur apportait pas seulement des formes nouvelles avec lesquelles elles devaient se familiariser, il les invitait surtout à s'inspirer d'un esprit nouveau. Moins formaliste que les règlements précédents, il s'adressait à l'initiative et à l'intelligence plus qu'à l'action passive et à la mémoire. Ce qui compliquait encore la tâche, c'est que les cadres n'en savaient guère plus long que les hommes, et que pour la plupart ils avaient infiniment plus à apprendre qu'à enseigner. Pour eux, comme pour leurs sous-ordres, fusil et règlement étaient des nouveautés.

Il semblait que dans ces conditions-là, consacrer les dix-huit jours du cours de répétition à l'instruction de détail, sans dépasser comme limite extrême l'école de bataillon, était la seule chose à faire.

Encore devait-on s'attendre à n'obtenir que des résultats imparfaits, l'instruction d'une troupe, quelque soit son intelligence et sa bonne volonté, ne s'improvisant pas en trois semaines.

On commit l'erreur de méconnaître cette vérité élémentaire. Après huit ou dix jours au plus consacrés à l'instruction de détail et à exercer le tir vite et mal, on aborda l'école de bataillon dans le terrain, puis la dernière semaine fut remplie par les marches de concentration et les manœuvres de régiments. La conséquence, on la connaît. Les hommes furent licenciés très insuffisamment instruits, emportant le sentiment pénible que leur temps n'avait pas été utilisé comme il aurait pu l'être.

Quant aux manœuvres de régiments, elles laissèrent beaucoup à désirer, car il n'est pas possible qu'un corps de troupes

manœuvre convenablement si les hommes et les unités qui le composent sont mal préparés. Or, tel était le cas. Une mobilisation fut survenue à cette époque, il y aurait eu énormément à travailler, pour faire de ces bataillons, au lendemain pourtant d'un licenciement, une troupe solide et manœuvrière.

A la même époque, survint un changement dans la rotation des divisions appelées aux grandes manœuvres d'automne. Ce changement eut pour conséquence de renvoyer à 1895 le cours de répétition du 1^{er} corps d'armée qui aurait dû avoir lieu en 1894. La troupe de ce corps d'armée, après avoir été mal exercée en 1892, devait rester trois ans sans servir; puis, avant même d'avoir regagné, faute de temps, son instruction individuelle négligée, elle devait procéder à de grandes manœuvres. C'était demander l'impossible.

Un autre inconvénient non moins sérieux résultait du passage dans la landwehr de classes d'âge mal instruites et qui n'ayaient plus aucune occasion de retrouver le temps perdu. De là un amoindrissement sensible dans la qualité de la landwehr.

Frappées de cette situation anormale, les Chambres fédérales résolurent d'y remédier en appelant en 1894 les bataillons d'infanterie du 1^{er} corps d'armée à des cours spéciaux de tir, d'une durée de 6 jours, entrée et licenciement compris. Ces cours avaient en vue l'instruction de détail des hommes, spécialement le maniement et l'emploi du fusil modèle 1889 et l'étude du nouveau règlement dans ses dispositions élémentaires.

Ont-ils rempli leur but?

La quasi-unanimité des réponses qui nous sont parvenues reconnaissent l'utilité qu'ont eue ces cours. Ils constituaient une nécessité pour les hommes et pour la troupe. Mais la quasi-unanimité de ces réponses constate en même temps que le but n'a pas été complètement atteint, que le résultat n'a pas été ce qu'il aurait pu et dû être. Les cours ont produit quelques fruits, ils ont réalisé quelques progrès, mais il faut reconnaître néanmoins que l'arme et le règlement d'exercice sont encore connus d'une manière très superficielle et insuffisante par toute la troupe, officiers, sous-officiers et soldats. L'officier ne possède pas encore cette assurance et ce calme qui ne s'acquièrent que par la routine et qui lui sont indispensables pour se mouvoir avec aisance en campagne et vouer

toute son attention aux diverses situations tactiques dans lesquelles il se trouve placé ; le sous-officier n'est pas encore à la hauteur de ses fonctions comme chef de groupe, il ne possède pas l'ascendant ni l'énergie nécessaire pour imposer à ses hommes une discipline de feu absolue jusque dans ses moindres détails. Le soldat ne connaît pas à fond le maniement de son arme, il ne sait pas prendre pour le tir des positions correctes, il ne sait pas profiter individuellement du terrain, des abris, des appuis. Enfin, de la part de tous, officiers, sous-officiers et soldats, la conduite du feu laisse à désirer.

Quant aux autres parties du règlement, nous le demandons à nos camarades, en est-il beaucoup parmi nous qui puissent dire que sur la place d'exercice ou dans le terrain, il nous est devenu comme une seconde nature ?

Divers motifs ont été allégués à l'appui de la réussite imparfaite des cours de tir. Le plus fréquemment émis est que le programme des cours était trop chargé. On a renouvelé, quoique dans une proportion moindre, l'erreur de 1892. Disposant de six jours seulement, on a voulu repasser pendant ces six journées toutes les branches du service, oubliant que le but principal du cours était de refaire ce qui avait été mal fait deux ans auparavant : l'étude de l'arme et des éléments du règlement d'exercice. Qui trop embrasse, mal étreint ; on a trop embrassé.

Cela est vrai non seulement pour le programme dans son ensemble, mais encore, et l'on pourrait dire surtout, dans le détail de ce qui devait être son article principal : le tir.

Quoique les services en question aient été appelés : *Cours spéciaux de tir*, le tir proprement dit ne comptait que pour un cinquième dans le plan d'instruction, soit huit heures. Il est juste cependant de considérer comme rentrant dans cette partie du programme et d'ajouter à ces huit heures le temps consacré à la préparation au tir, préparation pratique et théorique, maniement de l'arme en vue du tir, exercices pour mettre en joue et pour viser, connaissance du fusil, théorie sur le tir et sur ses effets. Malgré cela, on ne peut pas dire que l'appellation de « cours spéciaux de tir » ait répondu à la réalité ; au fond, ces services ont été des cours de répétition par bataillon, d'une durée plus réduite, et sans manœuvres plus importantes que celle de compagnie contre compagnie.

En revanche, si les heures consacrées au tir ont été limitées,

on a été prodigue de cartouches à brûler. Le programme du tir comprenait :

4	exercices en tir individuel à 5 coups . . .	20 coups.
2	» feu de magasin individuel, environ	20 »
1	» feu de mag. par section sur 2 rangs	10 »
1	» méthode de combat de la comp.	25 »
		75 coups.

Tout cela à tirer en huit heures avec des compagnies d'un effectif de 200 hommes ! Pour les bataillons casernés à Lausanne, une complication résultait encore de l'éloignement de la place de tir, située au Chalet-à Gobet, à deux heures de marche du casernement. Les compagnies devaient monter au Chalet la veille au soir, ce qui obligeait la compagnie, appelée à tirer la première, à quitter la caserne aussitôt organisée. Pour cette compagnie, la préparation au tir était en conséquence nulle ou à peu près.

Les autres n'étaient pas beaucoup mieux partagées, car leur préparation ne pouvait être suffisante pour compenser les inconvénients d'un tir aussi rapide que l'exigeaient la richesse du programme et la force des effectifs. Un de nos correspondants s'exprime à cet égard en termes très brefs, mais qui résument fort bien l'opinion de presque tous ceux qui ont pris part aux services de 1894 : « Ces cours de tir ont certainement une grande valeur, dit-il, mais à la condition que le soldat ait le temps de viser ». Ce n'est pas trop dire, car si l'on avait voulu exiger du soldat, avant qu'il lâchât son coup de feu, une position absolument correcte, réglementaire, souvent il n'aurait pas eu le temps de viser. Or, comme l'important était, paraît-il, que le programme du tir fut intégralement rempli, sans cependant que les pour cent fussent trop inférieurs dans les tabelles, on sacrifiait la position du soldat, pour lui laisser au moins le temps de viser. Le résultat a été médiocre.

Donc, au point de vue spécial du tir, le but des cours n'a pas été atteint. Il n'a pas été atteint parce que les hommes n'ont pas appris à se servir de leur fusil comme ils doivent s'en servir, et parce qu'ils n'ont pas pu se rendre compte de tout le parti qu'ils peuvent tirer de l'arme nouvelle. Il y a là un avantage moral que l'on n'a pas acquis, cet avantage, qui provient de la confiance dans son arme inculquée au soldat par les résultats qu'il en obtient. Ces résultats n'ayant guère

été supérieurs à ceux obtenus avec le Vetterli, les tireurs n'ont pas pu se rendre compte de la supériorité d'un armement dont on leur avait chanté monts et merveilles, et pour la création duquel le pays a consenti d'importants sacrifices.

On a fait beaucoup et mal ; il aurait mieux valu faire peu mais bien. Pour être profitable, le tir doit être exercé avec méthode et minutie. Il faut d'abord donner une bonne position au tireur, qu'il soit bien d'aplomb et puisse manier son arme avec aisance. Cela n'est point si facile qu'il semble, et souvent il faudra y revenir à réitérées fois pour obtenir d'un tireur debout, par exemple, qu'il prenne son point d'appui également sur ses deux jambes et non sur la gauche seulement, ce qui le ferait « plonger » en lâchant son coup, ou sur la droite, ce qui lui rendrait plus sensible le recul. En outre, des deux manières, la fatigue est plus grande pour le bras gauche, qui soutient l'arme. Quand il aura compris ce qu'on lui demande par cette position d'aplomb, il faudra encore lui faire répéter maintes et maintes fois le mouvement, non seulement pour qu'il l'exécute plus rapidement, mais surtout pour que l'aplomb lui devienne une habitude et qu'il n'ait plus besoin d'y penser pour le trouver.

Ce principe de l'habitude à inculquer est vrai pour tous les mouvements successifs que le soldat devra exécuter en vue du tir. Après qu'il aura acquis une bonne position, il faudra lui enseigner soigneusement le maniement préparatoire du fusil pour le tir, la charge, puis la mise en joue. Viennent ensuite les exercices pour viser, la manière de prendre le guidon et le but, la théorie élémentaire du tir, les conséquences de la déviation de l'arme, etc., etc. Nous laissons de côté tout ce qui concerne la connaissance de l'arme au point de vue mécanique, nécessaire au soldat pour obvier aux dérangements qui peuvent survenir pendant le tir, non moins que pour l'entretien du fusil en parfait état.

Ce n'est qu'après avoir donné avec soin cette instruction préalable que l'on pourra passer à la pratique du tir avec chance de succès et conduire le soldat sur la place de tir. Mais là encore, l'important n'est pas de tirer beaucoup en peu de temps. Il ne s'agit pas d'un feu de magasin dans un moment décisif du combat, mais d'un tir d'instruction. Si l'on ne veut pas perdre en grande partie le bénéfice des résultats acquis dans l'instruction préparatoire, il faut mettre la même minutie, et

plus de minutie encore aux exercices de tir. Ceux ci doivent être accomplis sans aucune précipitation, le soldat ne lâchant son coup de feu qu'une fois sa position convenablement prise et le maniement préparatoire de l'arme correctement exécuté. Dix cartouches ainsi tirées donneront plus de profit que soixante gaspillées dans des exercices hâtifs et sans précision.

L'absence de précipitation dans les exercices de tir suppose un calme absolu de la part de ceux qui les dirigent. Ce calme est nécessaire, surtout lors des premiers exercices à balles, alors que les soldats non encore accoutumés au feu passent par ce moment d'énervement que bien peu pourraient se vanter de n'avoir pas subi du plus au moins. Le calme doit d'ailleurs se maintenir pendant toute la durée des exercices, car rien n'est plus préjudiciable au tir que des observations brusques au tireur ou même le simple avis qu'il ait à se hâter, le temps prescrit pour l'exercice ne pouvant être prolongé. Mais quel officier responsable de l'exécution d'un programme de tir pourrait s'armer de la patience voulue s'il sent que de la rapidité des hommes dépend l'accomplissement de sa tâche? Il est obligé de sacrifier la qualité des coups à leur quantité et de négliger la surveillance des détails. Il y aurait donc avantage dans les cas de ce genre non seulement à réduire le nombre des exercices, mais encore à mettre moins de pédanterie dans leur accomplissement, et n'être pas tenu de tirer coûte que coûte, jusqu'à épuisement, et quelles que soient les conditions atmosphériques, tous les exercices et toutes les cartouches. Il ne faut pas oublier que la lettre tue et que c'est l'esprit qui vivifie.

Il semblerait au surplus qu'il y a quelque contradiction entre ces programmes de tir si chargés et l'obligation imposée aux sociétés de tir d'employer deux jours au moins pour exécuter quatre exercices exigeant pour les plus mauvais tireurs un maximum de quarante balles.

Si le tir, dans son ensemble, s'est senti de la préparation insuffisante, cette insuffisance s'est surtout fait remarquer dans le feu de magasin de 40 secondes, le magasin ne contenant que quatre cartouches. Ces quatre cartouches une fois brûlées, rares étaient les hommes assez sûrs du maniement de leur arme pour vider un chargeur et trouver encore le temps de tirer plus d'une cartouche. Cependant, avec un fusil qui consomme autant de munitions que le fusil modèle 1889 et

aussi longtemps que la discipline du feu n'aura pas fait dans nos troupes d'infanterie de sérieux progrès, il sera très utile pour nos hommes qu'ils sachent, avec la plus grande rapidité, remplir leur magasin. Notre armée possédant peu de cavalerie, et celle-ci n'étant pas destinée à être une arme de choc, nos hommes ne se doutent pas de ce qu'est une charge soudaine de cavalerie et de l'effet moral qu'elle produit. Il ne faut pas attendre qu'ils l'aient appris à leurs dépens, pour les convaincre de la nécessité de savoir apprêter rapidement son fusil pour le feu de magasin et pour le leur enseigner.

Plan général d'instruction et programme de tir trop chargés, tel est le premier reproche que l'on adresse aux cours de tir de 1894.

On leur en fait un autre : celui de n'avoir pas été précédés d'un cours de cadres de trois ou quatre jours. D'une manière générale, le principe du cours de cadres précédant toute mobilisation en vue d'un service d'instruction n'est plus discuté. Dès l'instant que la troupe doit être instruite, non par le personnel instructeur d'arrondissement, mais par ses officiers et ses sous-officiers, il faut mettre ceux-ci en mesure de remplir convenablement leur tâche, et dans ce but les appeler quelques jours à l'avance. Là, sous la direction des officiers-instructeurs, ils se remémorent leurs règlements, reprennent contact avec la pratique, et se préparent avec plus de fruits qu'ils ne pourraient le faire par un travail théorique même trois fois plus long dans la vie civile. Pour employer une expression familière, nous dirons « qu'ils se mettent dans le mouvement. »

Ces cours de cadres paraissaient spécialement indiqués l'année dernière, puisque pour la plupart des officiers et des sous-officiers le fusil modèle 1889 et le règlement d'exercice réformé étaient aussi nouveaux que pour les hommes. Ils n'en connaissaient pratiquement que ce qu'ils avaient pu en apprendre pendant les quelques jours de service préparatoire aux manœuvres de régiment de 1892; autant dire qu'ils n'en connaissaient pour ainsi dire rien. Ils devaient donc apprendre eux-mêmes en enseignant, et chacun sait que pour bien enseigner il importe de bien posséder sa matière. L'inconvénient a donc été celui que l'on signale toujours et contre lequel on n'a pas encore pris les mesures désirables : l'instructeur a été trop fréquemment obligé d'intervenir, d'où une diminution de la confiance de la troupe dans ses chefs.

Les cadres les plus au courant ont été ceux qui avaient eu la chance de passer leur école en 1893, c'est-à-dire les plus jeunes. De là un second inconvénient, rentrant dans le même ordre de préoccupations, celui de marquer devant la troupe une différence entre l'officier et le sous-officier le plus jeune au préjudice du plus ancien et du plus avancé en grade. Nouvelle cause d'une diminution de la confiance que doit avoir la troupe dans ses chefs, et qui doit croître avec le grade de ceux-ci, car il doit être admis que l'avancement appartient au plus capable et au plus instruit.

Une preuve des avantages qu'aurait présenté un cours de cadres peut-être tiré de la comparaison de l'attitude de la troupe entre les deux premiers jours du service par exemple et les deux derniers. Cette attitude était toute autre; les progrès accomplis étaient évidents. Cela tient sans doute aussi à ce que la troupe s'était d'elle-même remise au régime de la caserne; mais cela tient surtout au fait que les cadres, grâce au travail intense exigé d'eux, avaient pris plus d'assurance et commençaient à saisir leur métier d'instructeur. Ils avaient leurs hommes un peu plus en mains. Le cours de cadres aurait donc eu ce sérieux avantage de raccourcir la période d'hésitation, la période de mise en train et peut-être l'inconvénient du plan d'instruction trop chargé se fût-il fait un peu moins sentir.

Même, sans cours de cadres, on eut pu obtenir des résultats plus satisfaisants, si les officiers et les sous-officiers s'étaient présentés mieux préparés, c'est-à-dire si quelques jours avant le service ils s'étaient donnés la peine de revoir leurs règlements et de réfléchir aux obligations qui leur incomberaient. A ce point de vue il y a encore énormément à faire dans notre 1^{er} corps d'armée. L'officier ne se rend pas compte de tout le sérieux de sa tâche, il ne comprend pas que de lui, de son aptitude à dresser la troupe en vue du combat, dépend pour les trois quarts au moins la qualité de notre armée, et que cette qualité progresserait dans une proportion réjouissante s'il prenait à cœur de ne jamais entrer au service sans s'être préparé, sans connaître à fond tout ce qui a trait à ses fonctions. Depuis quelques années, le rôle de l'officier subalterne a doublé d'importance. Jadis, pourvu qu'il sut donner l'exemple de la discipline et obéir strictement à ses supérieurs il avait accompli la moitié de ce que l'on attendait de lui. Au-

jourd'hui, c'est partout que doit se manifester l'initiative, et, de la part de l'officier subalterne, elle pourra le faire d'une façon particulièrement avantageuse dans l'instruction qu'il est tenu de donner à ses hommes. Mais, pour cela, il faut qu'il soit sûr de lui-même, et pour être sûr de lui-même, il faut qu'il ait travaillé, qu'il se soit préparé.

Il possède un instrument de travail excellent; la troupe ne demande qu'à être instruite et commandée; elle est pleine de bonne volonté, susceptible aussi d'être disciplinée. Mais il faut qu'elle puisse avoir une confiance absolue dans ses chefs, confiance qu'elle n'aura que lorsqu'elle les sentira à la hauteur de leur tâche, capables en tout point de remplir leurs fonctions d'instructeurs et d'éducateurs du soldat.

Il est un second point sur lequel il faut insister. Pour atteindre le résultat sur lequel on doit pouvoir compter, il importe qu'officiers et sous-officiers arrivent au service décidés à employer le temps mis à leur disposition uniquement à l'instruction de la troupe qui leur est confiée, en d'autres termes, que d'un bout d'une séance à l'autre, qu'il s'agisse d'exercices pratiques ou d'instruction théorique, toute leur volonté converge vers le but qu'ils se proposent et qu'ils travaillent en conséquence, profitant de toutes les minutes. Nos services militaires sont de courtes durées, et il y a beaucoup à enseigner, il n'y a donc pas de temps à perdre, chaque instant doit être utilisé. Si *tous* les officiers et *tous* les sous-officiers s'étaient présentés aux cours de tir en 1894 consciencieusement préparés et résolus à tout oublier pendant ces six jours pour ne voir que leurs devoirs d'instructeurs, les résultats acquis auraient été bien plus satisfaisants, et malgré le programme trop chargé, on eût rattrapé, mieux que cela n'a été le cas, le temps perdu en 1892 pour l'instruction de détail des hommes.

* * *

En résumé, on doit reconnaître qu'en temps que préparation au rassemblement de troupes de cette année, les cours spéciaux de tir ont été d'une incontestable utilité. Le travail qu'il a fallu accomplir pendant ces six jours pour mettre l'infanterie à même de se présenter aux manœuvres du 1^{er} corps d'armée dans des conditions plus favorables qu'en 1892 aux manœuvres de régiment, en est la meilleure preuve. Jamais, dans les quelques jours qui précèdent les manœuvres,

on n'aurait pu faire le nécessaire. Grâce aux cours de 1894, cadres et troupes arriveront mieux prêts à recevoir un complément d'instruction; ils n'auront pas tout oublié ce qui leur a été appris et l'on peut supposer que leur tâche, l'automne prochain, en sera facilitée.

Mais on doit reconnaître aussi que les résultats auraient pu être plus satisfaisants et répondre mieux aux sacrifices consentis pour l'établissement de ces cours. Les hommes des plus anciennes classes d'âge, entre autres, laissent encore bien à désirer pour la connaissance et le maniement du nouveau fusil. Pour mettre notre infanterie en état de tirer tout le parti possible de son excellente arme, il faudrait pouvoir reprendre la troupe avec beaucoup de soins aux exercices de détail. Dans tous les cas, la landwehr, dans laquelle sont en train de passer ces anciennes classes d'âge, traversera pendant quelques années une phase critique. Appelée à des services de très courte durée et à des intervalles très éloignés, ayant des cadres qui n'ont pas été instruits d'après le nouveau règlement d'exercice et n'ont pas eu l'occasion de pratiquer le fusil modèle 1889, son amélioration devait surtout résulter des classes d'âge plus instruites sortant successivement de l'élite. Or, ces classes d'âge, dès 1892 à 1896, n'auront pas cette instruction plus avancée qui eut été nécessaire. Le niveau de la landwehr n'en sera donc pas relevé.

Enfin, les cours de tir ont démontré que les officiers et les sous-officiers ne prenaient pas assez le soin d'entretenir leurs connaissances militaires pendant le temps qui sépare deux services. Malgré les ordres donnés, beaucoup d'officiers sont arrivés sans une préparation suffisante, ce qui a nui à l'instruction de la troupe. Il est donc indispensable, pour remédier autant que possible à cet inconvénient, d'avoir avant chaque service, quel qu'il soit, un cours préparatoire pour les cadres afin de les mettre en état d'être utilisés pour l'instruction dès l'arrivée de la troupe.

Dans un prochain article nous examinerons notre seconde question: les cours spéciaux de tir doivent-ils être considérés comme un expédient limité aux circonstances dans lesquelles ils ont été institués, ou serait-il désirable de les maintenir en règle générale dans les années où il n'y a pas de cours de répétition?

